

CR commission sportive exceptionnelle du 04/01/2016

Ordre du jour

Les 3 forfaits en 1ère phase de Montgeron

Compte tenu du délai très court (nous faisons les poules mercredi), nous procédons via un formulaire. Le principe a été approuvé par tous les membres ayant répondu.

Membres ayant répondu : Luce GELLIBERT, Jérôme DUVAL, Renaud THOREZ, Pascal BERTRAND, Jérôme RENIER

Membre n'ayant pas répondu : Solo RALAIIRISON

Le cas :

Montgeron 4 a été forfait 3 fois sur 7 en phase 1. Solo, responsable de la réserve, nous en a averti tardivement, juste avant la 7ème journée, les 3 forfaits ayant déjà eu lieu.

Réglementairement, au bout de deux forfaits, l'équipe est normalement déclaré forfait général pour toute la saison.

C'est ce qui s'était passé il y a deux ans pour le club d'Evry, après l'avoir déjà autorisé à rejouer un match pour lequel il avait été forfait.

Compte tenu que :

- l'application stricte du règlement entraîne normalement le forfait général,
- nous avons déjà fait preuve de souplesse et d'évolution au niveau du règlement de ce championnat,
- des rencontres ont été jouées en phase 1, alors qu'elles n'auraient pas dû l'être,
- le championnat Réserve est déconnecté du reste du championnat par équipes,
- du nombre d'équipes engagées en Réserve en phase 2 (14 en comptant Montgeron),
- des circonstances des forfaits indiqués par Montgeron,

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de repêcher Montgeron 4 pour la phase 2, sans possibilité de participer à la finale des titres en cas de qualification.

Un courrier sera envoyé au club avec du rappel du règlement et qu'au prochain forfait, le forfait général sera prononcé.

Nous débattons au cours d'une prochaine sportive dans modifications éventuelles à apporter au règlement de ce championnat.

La commission sportive.